

La Nation

JAA. CH- 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-

Journal vaudois

L'impossible droit au blasphème

Entendre le monde officiel français, la France culmine dans la République, la République culmine dans la liberté d'expression et la liberté d'expression culmine dans le droit au blasphème. En d'autres termes, *Charlie Hebdo* représente la fine fleur d'une France qu'il vomit, protégé nuit et jour par des flics qu'il méprise, pour livrer un journal que personne ne lit, n'achète même, tant il est aussi prévisible que placement ordurier. Cherchez l'erreur!

Blasphémer, c'est offenser non pas n'importe quel dieu, mais celui auquel on croit. En d'autres termes, il faut être chrétien pour blasphémer la Trinité. Si l'offense vient de l'extérieur, d'un incroyant ou du croyant d'une autre religion, c'est une insulte ou une moquerie, pas un blasphème, quelle qu'en soit la gravité. L'insulte ou la moquerie s'adresse moins à ce dieu dont l'offenseur nie l'existence qu'à ses fidèles, fourvoyés dans leurs croyances absurdes.

Selon la théologie chrétienne, tous les péchés peuvent être pardonnés au fautif qui se repent, même les blasphèmes. Seul le blasphème contre l'Esprit, ce «péché éternel», selon les paroles du Christ rapportées par l'évangéliste Marc¹ est irrémissible. C'est un refus volontaire et conscient du témoignage intérieur de l'Esprit saint et, du même coup, de la grâce offerte par le Christ. Le blasphémateur se met ainsi lui-même dans l'incapacité de demander et de recevoir le pardon. Mais ce n'est pas à lui que pensent ceux qui défendent le droit au blasphème. C'est à *Charlie* et ses semblables.

L'islam est plus simple. Le Coran, parole incréée d'Allah, porte en lui-même

sa propre validation: celui qui le lit ou l'entend ne peut faire autrement que se convertir, tant la vérité du texte sacré s'impose, tant sa lumière éclate aux yeux les plus obscurcis. Celui qui s'obstine dans le refus fait preuve d'une mauvaise volonté de la même gravité, aux yeux d'un musulman, que le blasphème contre l'Esprit des chrétiens. En d'autres termes, si la prédication musulmane échoue, le recours à la force contre le mécréant est légitime et nécessaire. Et c'est encore bien plus le cas si celui-ci dessine le prophète – ce qui est en soi interdit – dans une posture obscène. L'islam ne saurait envisager le moindre droit au blasphème.

Cela explique peut-être pourquoi les réactions des chrétiens et des musulmans aux provocations de *Charlie* sont si différentes, empruntées pour les premiers, vengeresses pour les seconds. Du point de vue chrétien il n'y a certes pas de «droit au blasphème». Mais il n'y a guère que les catholiques traditionnels et les chrétiens évangéliques pour oser manifester leur indignation. Les autres ne savent pas très bien sur quel pied danser face aux provocations blasphématoires – caricatures, spectacles, films – censées nous «faire réfléchir». Sans doute la crainte d'entrer dans le jeu des provocateurs, de paraître étroits d'esprit, de se ridiculiser et de faire rejaillir ce ridicule sur l'Eglise...

Un chrétien ne saurait revendiquer le droit au blasphème sous prétexte de combattre l'islam en ridiculisant le prophète Mahomet ou en brûlant des corans. Cette attitude est contre-missionnaire, comme toutes les attitudes persécutrices.

De plus, elle vilipende cette part implicite de religion naturelle que partagent toutes les religions. En s'en prenant à l'islam, non par l'argumentation théologique, le témoignage et l'exemple personnel, mais par l'insulte et le mépris, le chrétien dévalorise sa propre foi.

L'Etat doit-il réprimer le blasphème? Pour l'islam, qui ne distingue pas vraiment entre le temporel et le spirituel, la question n'a aucun sens: l'Etat est au service direct de la foi. La répression du blasphème va de soi.

La position du chrétien est, là aussi, plus différenciée. Dans les époques de chrétienté, c'est-à-dire quand la religion chrétienne était omniprésente, le statut de croyant et celui de citoyen étaient en symbiose et les lois prolongeaient tout naturellement les exigences de l'Eglise. Le blasphème représentait tout ensemble une offense à Dieu et une atteinte aux mœurs publiques. Les répressions religieuse et politique se confondaient.

Il en reste quelque chose dans certaines législations européennes. En Suisse, pays non laïque, mais neutre en matière de religion, l'article 261 bis du Code pénal punit d'une peine pécuniaire «celui qui, publiquement et de façon vile, aura offensé ou bafoué les convictions d'autrui en matière de croyance, en particulier de croyance en Dieu, ou aura profané les objets de la vénération religieuse». Le fait que cet article semble également protéger les convictions des agnostiques et des athées montre toutefois que nous sommes dans la répression de l'insulte plutôt que dans celle du blasphème proprement dit.

Les laïques français défendent le droit au blasphème avec passion, sous prétexte que le blasphème relève du combat d'idées et que ce combat doit être libre. Avec un rien d'imagination et de sensibilité, on voit pourtant bien qu'en insultant une divinité, on n'ouvre aucun débat sur sa vérité, ce qui est pourtant la raison d'être de la liberté d'expression. On insulte simplement le croyant qui la révere.

Comment expliquer que ces républicains, si prompts à s'émouvoir face aux «discours de haine» de leurs adversaires, puissent considérer le droit au blasphème comme la manifestation ultime de la liberté d'expression? Serait-ce un reste de cette guerre à mort que conduisirent les acteurs républicains de la Révolution française non seulement contre la royauté mais aussi contre l'Eglise?

La notion de droit au blasphème est une contradiction dans les termes. Le blasphème public se veut une transgression. La transgression tire sa force de la tension entre l'acte commis et son caractère interdit, autrement dit, du risque que court son auteur. Si le blasphème est expressément autorisé par le gouvernement, il n'est plus qu'une marque banale de mauvaise éducation. Le blasphémateur, empêtré dans la reconnaissance officielle, se voit contraint de radicaliser sans cesse ses injures pour retenir l'attention, mais en vain. Ce n'est pas pour rien que *Charlie* est en train de repartir en faillite. Même pour le blasphémateur, le droit au blasphème est un contresens.

Olivier Delacrétaz

¹ Mc 3:28. On trouve le même récit dans Matt. (12:22-32) et Luc (11:14-23, 12:10).

Occident express 70

Au premier étage de cette administration communale pour l'électricité de Belgrade se trouve le bureau des plaintes. D'environ 8 mètres carré, avec une petite fenêtre qui donne sur une cour aveugle, il est meublé et équipé avec une négligence qu'on dirait volontaire, une laideur fière de soi qui vous crie au visage dès que vous ouvrez la porte, et que vous vous trouvez contraint de prendre place sur cette chaise bancale. L'expérience était d'autant plus saisissante que de l'autre côté du bureau était assise une personne d'une beauté hollywoodienne. Prenant ma plainte avec diligence, elle accomplissait sa tâche ingrate sans donner une seconde l'impression qu'elle appartenait à un autre monde que le mien, sa nature exceptionnelle ayant dû lui promettre une vie de gloire, d'opulence et de tragédies sur papier glacé. Voilà une des spécificités de cette ville à laquelle

je ne pense pas pouvoir m'habituer. Il y a quelques mois, assis avec mon beau-frère dans un restaurant, j'ai vu entrer un groupe de clientes: chacune aurait pu donner la réplique à Paul Newman; c'est le serveur qui m'a tiré de ma stupeur: «Je sais, monsieur, c'est irréel.» Pour expliquer cette étonnante concentration de très belles personnes, hommes et femmes confondus, on évoque cette péninsule balkanique traversée par toute l'humanité d'est en ouest, mais je doute que cela soit plus le cas dans cette région qu'en Suisse, au Maroc ou en Floride. Peut-être moins en réalité, lorsqu'on voit la similitude des morphologies, la dominance des personnes élancées aux cheveux bruns, la clarté des complexions, ce sentiment qu'il s'agit d'une seule et même immense famille. Les derniers siècles ont été ponctués de suffisamment de guerres, de misère et de catastrophes

pour assurer un déficit démographique fréquent, une émigration massive et par conséquent peu de mélanges de populations. Je ne m'explique donc toujours pas pourquoi il m'arrive si souvent de manquer d'air en me retournant dans un café ou en me promenant sur un boulevard. Car il ne s'agit pas uniquement de beauté physique, ou disons technique, de rapport taille-poids ou de blancheur du sourire. Il s'agit également d'une attitude. Si les hommes serbes sont parfois un peu patauds et peu raffinés dans leur apparence, les femmes sont souvent

- on devrait dire naturellement mais cela n'explique rien - élégantes et distinguées sans donner l'impression qu'elles en sont elles-mêmes conscientes. Il y a quelques années de cela maintenant, je suis sorti de l'église avec ma jeune épouse à mon bras, vêtue d'une robe écrue simple et coiffée d'un chignon. Du coin de l'oeil j'ai vu ma mère se rapprocher de moi et, tout en ne pouvant détacher ses yeux de cette apparition, me murmurer: «Mon Dieu, mais tu as épousé une princesse».

David Laufer

Votations fédérales du 29 novembre 2020

- | | |
|--|-----|
| • Initiative populaire «Entreprises responsables»: | NON |
| • Initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»: | NON |

Les vertus de la répétition ou Pénélope au travail

«Enseigner c'est répéter.» La formule semble empruntée au *Dictionnaire des idées reçues*. Ainsi comprise, la répétition use, érode l'énergie du professeur qui, pris dans l'engrenage de l'éternel retour, éprouve la lassitude des heures où rien ne change: mêmes cours pour des élèves qui eux aussi se répètent parce qu'ils ont toujours le même âge, mêmes sempiternelles remarques pour endiguer le flux des bavardages qui parasitent le discours du maître.

Chaque année, c'est pareil. Il faut aller les chercher, ces élèves, là où ils sont, souvent très loin des livres, surtout de ceux qu'il faut lire pour l'école et qui semblent si vieux qu'on voit mal ce qu'ils auraient encore à vous dire à l'ère de Netflix, Instagram et Facebook. «*Les Liaisons dangereuses*? 556 pages. Vous pouvez oublier, Madame. *Les Fleurs du Mal*? Trop noir, trop déprimant. *Le Misanthrope*? On ne comprend pas ce qu'ils disent. Phèdre? Elle ne fait que se plaindre.»¹ Oui, enseigner c'est répéter. C'est remettre chaque année le même ouvrage sur le même métier. C'est refaire au mois d'août, lorsqu'arrivent tant de nouveaux et si jeunes visages, ce qui semble se défaire en juillet lorsqu'on voit partir avec un pincement au cœur les anciens avec qui on a construit une relation souvent complice, parcouru – sans toujours réussir à convaincre – un certain nombre de chefs-d'œuvre comme on gravit une montagne, pour respirer ensemble, à l'arrivée, «l'air rafraîchi des sommets».²

Toute idée reçue contient sa part de vérité. Celle-ci bien sûr a aussi la sienne, tapie dans la fatigue des innombrables redites. Mais, depuis Flaubert justement, on sait ce que valent les clichés et comment leur tordre le cou. A cette vision routinière et ennuyeuse d'une perpétuelle reprise, il faut opposer un sens plus profond et authentique.

L'amateur de poésie comprend qu'il ne suffit pas de lire un poème pour en percevoir toute la profondeur de sens et la richesse mélodique. C'est, sinon en l'apprenant par cœur, du moins en le relisant souvent, que se dévoilera à l'oreille qui s'aiguise l'harmonie sonore qui fait naître l'image, la rend sensible à l'âme.

Reprendre un vers qui vous résiste, y revenir autant de fois que nécessaire pour l'enchaîner

au suivant et couler peu à peu en soi le poème entier comme une eau claire et fluide, c'est aussi, et par là même, faire siens pour un temps les mots et le regard d'un autre. La répétition donne accès à des strates de sens inaperçues jusquelà. Plus on relit une œuvre, plus celle-ci nourrit, modèle notre pensée pour construire au fil du temps un monde plus ouvert et plus vaste issu de ce dialogue avec les livres.

Ce qui vaut pour la poésie vaut bien sûr pour la prose. Lire *Madame Bovary*, c'est souffrir avec Emma de cette médiocrité bourgeoise, signe pour Flaubert de «l'abaissement des esprits, des mœurs et des goûts».³ C'est fustiger avec lui l'homme moderne «déserté par la grâce et imperméable à la beauté».⁴ «S'il pouvait, le livre tuerait.»⁵ Et pourtant, lorsqu'on relit le roman, une figure apparaît qui résiste à cette destruction systématique, celle de Catherine-Nicaise-Elizabeth Leroux, la petite servante de Sassetot-la-Guerrière qui, lors des Comices, monte timidement sur l'estrade pour recevoir une médaille d'argent «du prix de vingt-cinq francs» en récompense de «cinquante-quatre ans de service dans la même ferme». Elle n'a droit qu'à une page et on ne la reverra plus, mais ces quelques lignes laissent deviner une tendresse pour les humbles qui s'exprimeront pleinement vingt et un ans plus

tard dans le personnage de Félicité, l'héroïne inoubliable d'*Un Cœur simple*. La présence redécouverte de cette «petite vieille femme» noyée dans la foule bigarrée et bruyante des Comices oriente et complexifie la construction du sens de l'œuvre en déplaçant l'attention sur des aspects qu'une première approche avait négligés, parce qu'il y avait déjà tant à dire et qu'on avait d'abord visé l'essentiel. Mais, une fois cela acquis, l'espace est là pour emprunter les chemins de traverse d'une œuvre dont le sens s'élargit toujours et ne s'épuise jamais.

Au fond, la répétition en tant que telle n'existe pas. Le temps qui passe affine la sensibilité, modifie les attentes. On ne relit jamais deux fois le même livre. On ne l'interprète jamais tout à fait de la même façon. Cela n'est pas sans incidence sur sa transmission. En reprenant un cours, l'enseignant acquiert une maîtrise plus grande de sa matière. Il l'incarne avec plus d'aisance, l'enrichit de variations nouvelles dans un dialogue toujours plus ample et personnel avec le texte. A la longue, il connaît par cœur des morceaux de l'œuvre qu'il incorpore à son discours pour développer une idée, illustrer un concept. Il s'autorise des digressions, improvise plus librement. Autant d'entrées possibles dans l'univers d'un auteur jugé parfois difficile. On comprend donc à quel point l'idée qu'un enseignant expérimenté n'aurait plus qu'à dérouler devant ses élèves un discours pensé et construit une fois pour toutes est fautive. Certes, deux et deux feront toujours quatre et Emma Bovary prendra éternellement de l'arsenic, mais sa mort comme ses rêves et ses désillusions auront toujours le goût des premières fois pour les lecteurs qui découvrent le roman. Et pour le

professeur qui choisit d'inscrire une fois encore cette œuvre à son programme, retrouver Flaubert, c'est un peu comme renouer avec un ami après quelques mois d'absence et poursuivre avec lui un dialogue stimulant, jamais vraiment interrompu.

On goûte un plaisir particulier – tous les passionnés le savent bien – à faire découvrir une œuvre qu'on aime à quelqu'un qui ne la connaît pas encore. Au cinéma, on jette un coup d'œil furtif à son voisin lorsqu'arrive telle scène du film, espérant lire sur son visage l'éblouissement qui fut le nôtre, qui s'en trouvera augmenté et comme justifié par ce partage. Avec des élèves, c'est un peu pareil. On imagine leurs réactions à l'étude de tel passage, on les anticipe avec une sorte de jubilation secrète, on cherche à les provoquer par une mise en scène étudiée, un commentaire choisi. C'est ce partage qui fait de la littérature une matière vivante, essentielle, où se construit la réflexion et se forme le goût. Une fois cette porte entrouverte, on peut espérer qu'elle ne se referme jamais tout à fait. C'est le pari qu'il faut renouveler chaque année au mois d'août. «Lisez pour vivre»⁶ écrivait encore Flaubert. Il avait raison, comme toujours.

Anne Rogivue

¹ Sic!

² Expression empruntée à Jean-Charles Pottier (1932-1990), maître de français au gymnase et critique littéraire.

³ Michel Winock, «Flaubert», Paris, Gallimard, 2013.

⁴ Ibidem.

⁵ Thierry Laget, «Préface à *Madame Bovary*», Paris folio 2001. Les citations du roman et de la correspondance de Flaubert sont extraites de cette édition.

⁶ Ibidem

Les orphelins de Louis XIV

Dans un raccourci un brin abusif, comme le sont tous les raccourcis, nous avons écrit (voir *La Nation* n° 2161, p.4) que «les orphelins d'Hitler, de Staline et de Louis XIV avaient des raisons évidentes de haïr les Etats-Unis». Or, il est clair que ces trois types d'orphelins n'ont pas les mêmes motifs de les haïr, notamment ceux de Louis XIV.

L'aversion que suscitent les USA dans les milieux intellectuels marxissants est de type idéologique. Tel n'est pas le cas dans ce que nous appellerons par commodité «la vieille France», cultivée, nourrie de lettres classiques, nostalgique d'une époque où la France était le «phare du monde». Le siècle des Lumières, qui succéda à celui de Louis XIV, en était le prolongement par la prédominance de la France, prédominance politique, culturelle et linguistique.

Sous le règne du Roi-Soleil, l'Espagne était en déclin, l'Allemagne divisée, l'Italie morcelée, la Russie arriérée, l'Autriche minée par ses divisions. La France dominait le continent par sa population, la richesse de

son sol, son art de vivre. Une courtisane de Versailles l'exprima de manière ingénue: «Quel dommage qu'il y ait eu la Tour de Babel. Sinon, tout le monde aurait parlé français.»

L'Histoire a pris un autre tour. Les guerres civiles intra-européennes ont propulsé au faite de la puissance des acteurs qu'on n'attendait pas: l'Angleterre pour commencer, que son empire enrichit d'abord et appauvrit ensuite, mais surtout son surgeon imprévisible, son enfant rebelle et complice, les Etats-Unis d'Amérique.

La France, une fois l'épopée napoléonienne terminée, garda – comme l'Espagne du reste – une nostalgie tenace de sa grandeur passée. Et – comme l'Espagne – elle en conçut un dépit tourné contre le vainqueur, ce qui lui épargnait une réflexion sur ses propres fautes. La révocation de l'Edit de Nantes, comme les méfaits de l'Inquisition, étaient passés sous silence. Cela s'appelle glisser la poussière sous le tapis.

Ce type de nostalgie et de dépit se mue presque toujours en rancune

culturelle, dès lors que la puissance a changé de main. Les Américains – et c'est une chose remarquable – sont jugés comme Balzac jugeait «les bourgeois», haïs par l'aristocratie déchue, méprisés en raison de leur inculture et de leur réussite matérielle. C'est Nestor horripilé par Séraphin Lampion à Moulinsart.

Ces Américains «n'ont même pas un opéra» (Stendhal). Ils en ont plus que la France de nos jours. Ils ne savent ni manger (ce qui n'est pas entièrement faux), ni parler. Un ami médecin, nourri de filière latin-grec, prétend que leur langue n'en est pas une, mais un «mâchouillis». Voilà qui rappelle le «barbaroi» des Grecs anciens, pensant que ceux qui ne parlaient pas grec ne savaient pas parler du tout.

Les Américains sont stupides, incultes. Ils confondent la Suisse et la Suède, alors que nous distinguons sans difficulté le Minnesota de l'Arkansas. Ils se croient tout permis, alors que la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne ont manifesté une délicatesse extrême envers

leurs colonies. Ils sont obèses, alors que les Bavareses sont dégingandées. Ils passent leur temps devant leur télévision, alors que nous passons le nôtre à lire des vers de Virgile et à étudier Platon.

Peut-on y voir une sorte de sédimentation des luttes confessionnelles nées un siècle plus tôt? Car le monde qui a perdu sa suprématie, c'est celui de la Contre-Réforme du concile de Trente. C'est l'ambition d'un ordre social et théologique unifié et achevé, brisé par l'irruption du débat ouvert – donc jamais terminé – source de controverses, mais aussi d'inventivité, de liberté d'esprit, de recherche scientifique, de rejet des carcans, dont l'imposition précoce avait verrouillé l'immobilisme des mondes musulman et chinois auparavant.

Les orphelins de Louis XIV ont raison de haïr l'Amérique: elle est le reflet de leurs erreurs. Ce qui ne l'empêche pas d'en commettre à son tour.

But that's another story.

Alain Charpillou

Deux référendums contre la loi sur le CO₂

Deux référendums ont été lancés contre la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou loi sur le CO₂¹, l'un par le mouvement «grève du climat» et des partis d'extrême gauche, et l'autre par les milieux économiques et l'Union démocratique du centre (UDC). Faut-il en déduire qu'il s'agirait d'une loi du juste milieu? Ce n'est pas notre avis.

Brève présentation de la loi

Adoptée par les Chambres fédérales lors de la session de septembre dernier, la loi sur le CO₂ compte plus de huitante articles et elle se veut ambitieuse. Elle « vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ dues à l'utilisation des combustibles et carburants fossiles »².

Les mesures techniques cherchant à réduire les émissions de CO₂ concernent les bâtiments et les véhicules. Un système d'échange des quotas d'émission sera mis en place.

De nouvelles taxes seront perçues sur les combustibles et sur les carburants, ainsi que sur les billets d'avion et sur l'aviation en général.

Un fonds pour le climat sera créé pour redistribuer une partie du produit des nouvelles taxes. Des sanctions pénales sont prévues en cas d'infraction à la loi.

Le référendum «de gauche»

Selon le site internet du mouvement *Solidarités* que nous avons consulté³, le référendum «de gauche» repose sur plusieurs arguments:

- les objectifs fixés dans la loi restent largement en deçà de ce que l'urgence climatique exige;

- la loi est socialement injuste, puisqu'elle pèsera avant tout le budget des personnes les moins riches;

- elle offre une bonne conscience écologique à l'économie et aux partis de gouvernement.

En résumé, le référendum «de gauche» estime que la loi est insuffisante sur le plan écologique et injuste sur le plan social.

Le référendum «de droite»

Les principaux arguments des milieux économiques (ACS, ASTAG, UPSA, Centre Patronal, ...) et de l'UDC sont les suivants:

- la loi est coûteuse: hausse massive du prix de l'essence et du mazout, taxe élevée sur les billets d'avion;

- elle n'aura aucune incidence notable sur le climat: les émissions de CO₂ de la Suisse ne représentent qu'un millième des émissions mondiales;

- la loi crée une nouvelle bureaucratie, qualifiée par certains «d'usine à gaz»;

- la Suisse a déjà réduit ses émissions de CO₂ de manière importante depuis 1990.

En bref, la loi sur le CO₂ est jugée par le comité référendaire «de droite» comme coûteuse et inefficace.

Notre appréciation

Nous constatons que les milieux référendaires des deux bords se rejoignent pour estimer que la loi sur le CO₂ sera inefficace et qu'elle manquera sa cible⁴.

Nous soulignons en outre que les mesures relatives à la consommation d'énergie des bâtiments empiètent sur les compétences des cantons. Le Message du Conseil fédéral le reconnaît à mots couverts: si les mesures mises en place par les cantons sont insuffisantes, «la Confédération serait alors autorisée à légiférer dans un domaine de compétence des cantons». Cela ne constituerait «qu'une ingérence ponctuelle dans la souveraineté cantonale»⁵; une ingérence ponctuelle, certes, mais une ingérence tout de même, et un fâcheux précédent. A nos yeux, ce motif est suffisant à lui seul pour rejeter la loi.

Enfin, nous jugeons absurde la règle selon laquelle trois quarts de la réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être réalisés par des mesures prises en Suisse⁶, alors que celles prises à l'étranger seraient jusqu'à cinq fois plus efficaces pour un coût équivalent. Cette manifestation du perfectionnisme helvétique nous paraît d'une folle prétention.

Conclusions

Que proposez-vous face à «l'urgence climatique», me direz-vous? Plutôt que d'introduire des taxes inéquitables et une nouvelle couche de bureaucratie, encourageons la recherche, l'innovation et le développement de nouvelles techniques, poursuivons la transition énergétique déjà engagée, et coordonnons les actions de la Suisse avec celles de l'étranger.

L'écologie ne saurait justifier une centralisation accrue. Nous voyons même une contradiction flagrante entre le fait de vanter sans cesse le local et de vouloir en même temps vider les réalités cantonales de leur substance.

La loi sur le CO₂ sera un bon test de la mise en œuvre, ou non, de la «vague verte» dont la presse a tant parlé. Pour que le souverain puisse se prononcer sur cet objet important, signez et faites signer le référendum «de droite» au moyen de la liste encartée dans ce journal, ou celui «de gauche» si vous préférez!

Antoine Rochat

¹ Le texte de la loi est consultable dans la *Feuille fédérale* 2020, aux pages 7607 et suivantes.

² Loi sur le CO₂, article premier, alinéa 1.

³ <https://solidarites.ch/2020/10/02-loi-co2-solidarites-soutient-le-referendum/>.

⁴ Rappelons que les paraphe des deux référendums s'additionnent pour parvenir aux 50'000 signatures requises.

⁵ FF 2018, p. 356.

⁶ Loi sur le CO₂, article 3, alinéa 2.

«Entreprises responsables»

Dans le débat sur l'initiative «Entreprises responsables», un des arguments les plus frappants qui aient été avancés tient dans une question posée, à l'émission télévisée TTC, par le patron d'une PME active dans le négoce du café. En substance: «Lorsqu'un enfant africain nous livre un sac de café dont le prix est le seul revenu de sa pauvre famille, devons-nous le refuser parce qu'il provient du travail d'un gamin et plonger davantage encore les siens dans la misère?» Voilà bien ce que les initiants ignorent: qui veut faire l'ange fait la bête.

Parmi les critiques fondamentales qu'appelle cette initiative, mettons en effet en avant cette prétention à imposer du dehors, à des Etats qui ne sont pas tous voyous, corrompus ou infirmes, des normes peut-être inadéquates à leur situation réelle. Il n'est pas entièrement déplacé d'y voir une sorte de néo-colonialisme, si bien intentionné soit-il. Lorsque les Etats-Unis s'arrogent le droit d'appliquer leur droit à leurs ressortissants partout dans le monde, nous poussons de hauts cris; et quand nous imposons notre juridiction au traitement d'actes accomplis sur le territoire d'un autre Etat souverain, ce serait la fin du fin de la politique et du droit?

Dans leur recherche du meilleur des mondes, les initiants vont jusqu'au bout du chemin, dans un esprit d'extrémisme qui n'est pas loin des abus de l'Etat policier. Ainsi nos entreprises devraient examiner quelles sont «les répercussions effectives et potentielles» de leur

activité, de celle des entreprises qu'elles contrôlent ainsi que de «l'ensemble de leurs relations d'affaires». Leur obligation s'étendrait donc au comportement du plus lointain fournisseur, pour des méfaits qu'il est impossible de constater puisqu'ils ne sont que potentiels!

Quels méfaits, d'ailleurs? Ce serait la violation des droits de l'homme internationalement reconnus ou de «normes environnementales internationales». Pour les droits de l'homme, on se référerait peut-être à une charte de l'ONU. Mais pour les normes environnementales? Ce domaine est en constant mouvement; tel pesticide est interdit ici, toléré ailleurs; la forêt est protégée en Suisse, mais nullement dans d'autres pays et probablement pas sur le plan mondial. Alors, ces normes seraient celles sélectionnées par une poignée d'ONG hors de tout contrôle public? Comment peut-on se distancier des prescriptions des Etats où s'accomplissent des actes éventuellement suspects? C'est dans ces pays que les organisations spécialisées doivent intensifier leur action, forcément de longue haleine, pourquoi pas avec le soutien – clairement cadré – de la Suisse.

Quand on veut modifier la Constitution, on n'est pas dans le domaine de la persuasion, du plaidoyer ou de la prédication. On fait du droit. On recourt à la contrainte. L'exercice demande de la retenue, de la précision et de la cohérence. *La Nation* a déjà montré que la clause générale de l'initiative, exigeant que «l'économie

respecte davantage les droits de l'homme et l'environnement», impose une course sans fin vers un but jamais atteint. Les obligations particulières énoncées dans la suite du texte – mélange de judiciarisation à l'américaine qui promet d'interminables procès, d'internationalisme

dérégulé et de consignes si extrêmes qu'elles en deviennent impraticables – confirment qu'il faut, contre le chœur des bonnes âmes, rejeter cette initiative génératrice d'insécurité économique et juridique, ici comme dans les pays pauvres.

Jean-François Cavin

Moralisateurs et malhonnêtes

Le tous-ménages des initiants contient plusieurs affirmations contraires à la vérité. Dans le message de première page, signé de Mmes Claire Richard et Adèle Thorens, ainsi que de MM. Dominique de Buman, Pierre-Yves Mailard et Dick Marty, on lit: *L'initiative ne concerne que les grandes multinationales suisses comme Glencore et Syngenta, qui violent les droits humains ou détruisent l'environnement. Les PME sont exclues.* Or le texte de l'initiative ne parle pas de multinationales, mais d'entreprises; et il ne mentionne les PME que pour prévoir, à l'intention de certaines d'entre elles, un aménagement de la «diligence raisonnable»: ce qui démontre qu'elles ne sont pas «exclues»!

On lit encore: *L'initiative n'oblige une multinationale à rendre des comptes que pour les dommages qu'elle a causés elle-même. La responsabilité civile ne s'applique pas aux fournisseurs.* Or le texte de l'initiative dispose à sa lettre c):

Les entreprises sont également responsables du dommage causé par les entreprises qu'elles contrôlent; et la lettre a) étend cette notion de contrôle aux entreprises placées en situation de dépendance par le biais d'un pouvoir économique.

Plus loin, on découvre que *Les PME suisses disent OUI.* Les auteurs du tract ne peuvent ignorer que de nombreuses associations économiques, groupant notamment des PME, recommandent de rejeter l'initiative; c'est le cas de l'USAM et du Centre Patronal.

Il faut un sacré culot pour peindre en blanc ce qui est clairement écrit en noir. Le tous-ménages nous est parvenu le 6 novembre. Le 8 novembre, par courriel adressé au comité «Multinationales responsables», nous l'avons invité à rectifier publiquement ses fausses déclarations. Au jour où ces lignes sont écrites (16 novembre), nous n'avons rien vu; le comité n'a même pas daigné nous répondre.

J.-F. C.

Pauline déteste les hommes

L'indécence n'est pas dans mon décolleté, mais dans ton regard: voilà ce que nous retenons de l'affaire du T-shirt de la honte dans un collège genevois.

Depuis toujours, les femmes (et les marchands) ont imaginé parures, parfums et maquillages soulignant la beauté féminine, propres à exacerber l'ardeur naturelle des mâles. Or des jeunes filles, encadrées par leurs mères et des militantes féministes, réclament aujourd'hui le droit de porter des vêtements affriolants tout en exigeant que le regard lubrique des hommes s'éteigne.

Chez beaucoup d'hommes, l'irrépressible désir sexuel est porté à la violence. Notre civilisation a voulu le contenir. Le viol, le rapt, l'adultère et la convoitise de la femme d'autrui ont été désapprouvés. La prostitution, mal nécessaire, a été reléguée dans des lieux obscurs. Il ne s'est pas seulement agi de réprimer la libido, mais aussi de la détourner vers des activités utiles à la communauté, ou vers le sport et le jeu, voire de la sublimer par l'art ou la science.

Les féministes d'aujourd'hui demandent davantage. Il vaudrait mieux que les hommes corrigent leur naturel et domptent leur virilité. S'ils n'y parviennent pas, les femmes envisageront de vivre entre elles.

Pour comprendre cette revendication stupéfiante, nous avons lu l'opuscule de la *blogueuse* et *autrice* française Pauline Harmange, intitulé *Moi les hommes, je les déteste*.

Pauline hait les hommes, mais vit avec un compagnon. Bisexuelle, elle s'est mise en couple par défaut parce qu'elle estimait l'homophobie plus insupportable que la misogynie. Elle a aimé ses parents. Son père lui a confirmé qu'elle était jolie. Sa mère,

enseignante, était ferme avec ses élèves, avec les collègues pas sympas et les commerçants filous, mais faible avec ses proches. A la fin du livre, Pauline remercie son ami Mathieu et son chat *Eleven, phare dans la nuit...*

La politique selon Pauline consiste à distinguer opprimés et dominants. Elle-même fait partie des victimes d'une injustice profonde c o m m e toutes les autres femmes, les racisés, ou les homosexuels. C'est simple: pour Pauline, l'oppression est systémique, elle grippe les rouages de la société à tous les échelons.

Rien n'est naturel, tout est construit. Le patriarcat est si bien implanté que les hommes ne se rendent plus compte de leurs privilèges. Ils se montrent parfois bienveillants envers les femmes: c'est un vernis. Ils sont en fait violents, paresseux, égoïstes et lâches. Ils frappent, violent et tuent les femmes. Tous les hommes ne sont pas des violeurs, mais tous les violeurs sont des hommes. L'oppression s'exerce dans la vie professionnelle par le harcèlement sexuel ou la violence symbolique qui rabaisse les femmes n'ayant prétendument ni l'état d'esprit ni les compétences pour faire de bonnes dirigeantes. Les hommes ne portent qu'une part restreinte de la charge mentale imposée par l'éducation des enfants et le labeur ménager. En société, ils monopolisent la conversation, refusent d'avoir tort et rient des blagues sexistes.

Selon Pauline, il existe une porte de sortie: la *misandrie*. La misandrie est la haine des hommes, réaction non-violente à la misogynie massive. Elle a trois buts: rééduquer les hommes; aider les femmes à endosser les responsabilités professionnelles qu'elles méritent;

promouvoir des cercles où les femmes vivraient séparées des hommes.

D'abord, comme le patriarcat est un fait social construit, il faut le déconstruire. Pauline précise que si la relation avec son *mec* actuel cassait, elle n'entamerait pas une nouvelle liaison, c'est trop pénible. Son compagnon et elle ont déconstruit les normes du couple bourgeois. Il n'était pas féministe, mais n'a pas réclamé immédiatement du sexe. Sans être parfait, il ne frappe pas Pauline, ne la viole pas, fait la vaisselle et passe l'aspirateur. Ses progrès sont laborieux: il doit s'efforcer de ne pas couper la parole à Pauline et de la soutenir davantage quand elle a peur ou qu'elle pleure. Pauline ne veut pas jouer le rôle de mère et enjoindre à son compagnon de remettre le lait dans le frigo, et il est assez grand pour décider quand lancer une lessive.

Les hommes n'ont pas à se mêler de féminisme, les femmes s'en occupent assez bien toutes seules. Leur devoir est de policer leurs congénères et de renoncer à être des purs produits du patriarcat.

Au travail, des rapports égalitaires impliquent que les femmes occupent aussi des postes de *cheffes*. Les inégalités salariales sont inacceptables. Il est à remarquer que Pauline ne conteste pas la concurrence féroce présidant à l'accès au rang de *leader*. Elle entend se frayer un chemin dans le monde en passant devant les hommes. Les femmes ne doivent pas faire semblant d'être douces et sympas en pleurnichant au lieu de se mettre en colère. Qu'elles cultivent leur confiance en elles-mêmes, étant plus douées que beaucoup d'hommes médiocres sauvés par leur autosatisfaction. Les femmes n'ont pas à culpabiliser.

Bien que Pauline ait choisi d'épouser un homme qu'elle aime beaucoup – autant semble-t-il que son animal de compagnie – elle n'a pas besoin des hommes: *Elle déteste les hommes en tant que groupe social et souvent en tant qu'individus, à moins qu'ils ne se demandent avec elle pourquoi ils sont ce qu'ils sont.* Le couple hétérosexuel n'a rien de naturel. L'hétérosexualité obligatoire implique qu'une femme seule n'a aucune valeur. Les femmes célibataires et sans enfants sont les plus heureuses, *se repaisant de leur autonomie.* Elles éprouvent la joie de vivre par et pour elles-mêmes. Pauline ne souhaite pas expressément interdire les cercles masculins où la virilité s'exacerbe, bien que le virilisme soit un problème pour toute la société. En revanche, elle prône les clubs féminins excluant les hommes, où les femmes sont liées par une gamme de sentiments allant de l'amour à l'amitié et à la *sororité*. La vraie politique ne semble s'exercer que dans les cercles féminins, y compris les réunions *Tupperware*, voire les soirées *pyjamas*. La *sororité* se cultive: *Femmes de tous les pays, unissez-vous! Vous serez redoutables.*

Les thèses de Pauline Harmange, exorbitantes et incohérentes (Pauline aime son partenaire, mais est hostile à tous les hommes, y compris le sien...), sans autre portée que celle d'exprimer une révolte post-adolescente se prenant au sérieux, retiennent cependant l'attention parce que le livre met en évidence les travers de l'époque: ressentiment contre le monde et les gens tels qu'ils sont, individualisme absolu (moi et mon réseau), dépolitisation – les nations et les familles cèdent la place à des cercles communautaires très limités –, rage égalitaire mêlée de sentimentalisme, luttes entre individus indifférenciés en vue d'un pouvoir illusoire ou de jobs dépourvus d'intérêt, obsession du ménage et du management.

Mais cette débandade (eh oui!) a des causes lointaines que nous éluciderons une autre fois à partir d'un roman de... Ramuz.

Jacques Perrin

La police de proximité

La réforme policière entérinée en 2009, face à l'initiative d'Artagnan pour une police unifiée, visait à restreindre le nombre de polices communales dans le but notamment d'améliorer la concertation dans la conduite politique de la sécurité. Depuis, il ne reste plus que huit corps de police intercommunaux et la police lausannoise.

L'importance d'une bonne coordination et la nécessité de développer des compétences pointues, par exemple pour la police scientifique ou anti-émeute, plaident pour une concentration du commandement au niveau cantonal. Ces tâches spécifiques ne sont heureusement pas (encore?) la plus grande part du travail de notre police.

En matière de stationnement, de circulation, de lutte contre les incivilités, la petite délinquance, les nuisances sonores et l'inévitable *littering*, la principale qualité de la police est sa proximité. Cette notion implique, d'une part, une présence visible fréquente, d'autre part une connaissance du terrain permettant de juger quand et comment il faut intervenir. Le fait que les justiciables et les agents de police se connaissent, même juste de vue, permet de mieux faire respecter l'ordre, et ceci avec moins de contrainte. Le policier pourra renoncer

à verbaliser un stationnement gênant devant la promesse du contrevenant qu'il s'agit d'un cas unique. L'agent sait qu'il sera là pour le vérifier les jours suivants et l'automobiliste qu'il a usé de son joker.

La proximité n'est pas seulement celle des agents, mais aussi celle des décisions. C'est au niveau local que l'autorité doit pouvoir décider des actions et des priorités: faut-il une patrouille de nuit, sur quelle place, avec quel objectif et quels moyens? Les municipalités, responsables directement devant leurs administrés, doivent avoir une compétence en la matière, et pas seulement à Lausanne ou dans les villes.

La gendarmerie, avec son organisation centralisée (30 postes pour 250 communes sans police communale) et ses multiples tâches, n'arrive pas à assurer cette police de proximité. Dès lors, de nombreux bourgs, ne pouvant se permettre les exigences drastiques d'un corps de police local, ont engagé des assistants de sécurité publique auxquels ils ont confié des tâches de proximité.

Nous atteignons ici les limites de l'organisation policière actuelle. Si l'engagement d'agents de sécurité est une belle preuve de pragmatisme face à une organisation trop rigide, il est difficile

de s'en satisfaire. Ces agents publics, prévus pour coller des amendes de stationnement, n'ont ni la formation, ni les compétences pour exercer des prérogatives de police. Ils ne sont pas armés, ils ne peuvent pas contraindre les quidams à révéler leur identité, ni les appréhender.

Il serait souhaitable que les communes puissent engager des agents de police pourvus de certaines prérogatives d'usage de la force publique et formés à cet effet. Si le port d'une arme à feu paraît disproportionné, ces policiers pourraient, comme le bobby anglais, être équipés d'une matraque (dite bâton tactique) ou de spray au poivre. La supervision de ces agents devrait pouvoir être confiée non seulement à la police cantonale mais aussi à un corps intercommunal. Puisque les communes qui feraient usage de cette possibilité déchargeraient la police cantonale, cela devrait se ressentir sur la facture qu'elles assument de ce chef.

Les habitants du Canton bénéficieront d'une multiplication des polices communales, polices de proximité. La police cantonale y gagnera de se concentrer sur les autres tâches de sécurité qu'elle peut seule assumer.

Olivier Klunge

† Jean-Daniel Pasche

Entouré de l'amour et des prières des siens, Jean-Daniel Pasche est décédé sereinement à son domicile le 30 octobre, à l'âge de 97 ans. A Emérentienne, à Claire-Marie, à Jean-François, à toute la famille, nous disons notre sympathie en ces jours d'absence et de tristesse.

Réd.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 8724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges